Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260427-2026_27_04_25-DE

La Forest-Landerneau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux afférents au Conseil municipal : 19
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux ayant pris part à la délibération : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil municipal de la commune de La Forest-Landerneau, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Forest-Landerneau, sous la présidence de M. David ROULLEAUX, Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 14 avril 2026

DATE D'AFFICHAGE : 30 avril 2026

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pauline BENOIT

PRÉSENTS :

David ROULLEAUX – Pauline BENOIT – Olivier BESCOND – Odile BOUGER – Éric DUMESNIL – Nathalie ROULLEAUX – François NICOLAS – Fabienne CORRE – Angélique NICOLAS – Christophe TIRILLY – Fabrice BERGERE – Arnaud DOUGUET – Carine LAMARQUE – Amélie ROUE – Daniel LEAL – Roland PORHEL – Sandra THERENE – Karine SICARD

ONT DONNE POUVOIR : M. Laurent MICHOT à M. Éric DUMESNIL

ABSENT : M. Laurent MICHOT

DEL2026_27_04_25

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 POUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

PB D.R

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212900567-20260427-2026_27_04_25-DE

DEL2026_27_04_25

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 POUR LE BUDGET PRIMITIF 2026

Les résultats du CFU de la commune de la Forest-Landerneau étant définitivement arrêtés, il est proposé au Conseil municipal de valider l'affectation de résultat 2025 pour le budget primitif 2026 :

- Résultat de clôture en section de Fonctionnement 2025 : + 344 191,06 €
- Résultat de clôture en section d'Investissement 2025 : + 481 664,47 €

Il est proposé au Conseil municipal d'affecter la totalité du résultat 2025 à la section d'investissement au BP 2026 :

- R/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : + 344 191,06 €
- R/001 Excédent d'investissement reporté : + 481 664,47 €

Décision du Conseil municipal :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte l'affectation de la totalité des résultats 2025 à la section d'investissement au BP 2026 :

- R/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés : + 344 191,06 €
- R/001 Excédent d'investissement reporté : + 481 664,47 €

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal de la Commune de la Forest-Landerneau

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 29 avril 2026.
Certifié conforme,

La secrétaire de séance

Pauline BENOIT

Le Maire,

David ROULLEAUX

MAIRIE DE LA FOREST LANDERNEAU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29800

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 30 avril 2026 et de sa publication légale le 30 avril 2026.
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

PB D.R